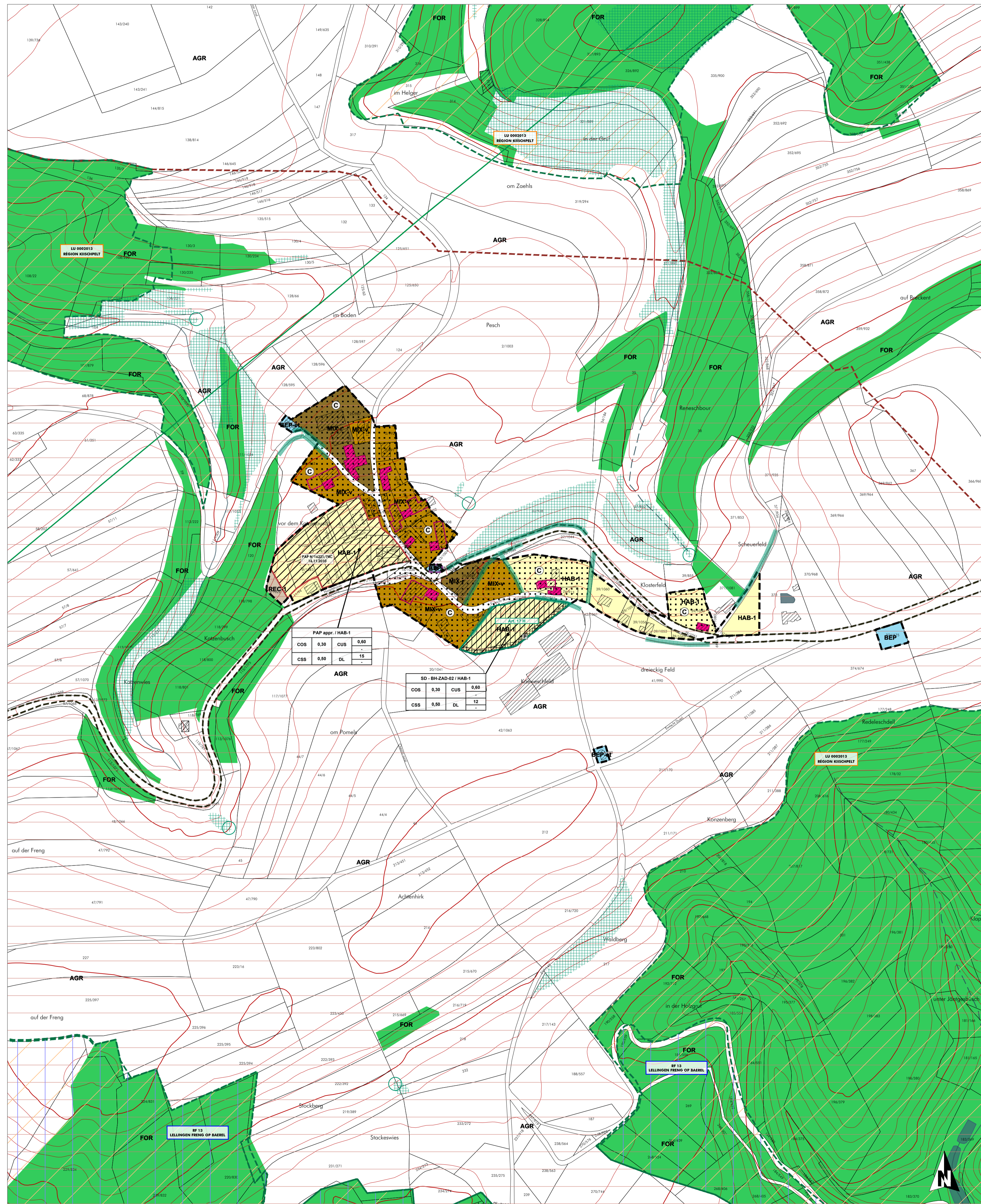


# Plan d'aménagement général - Localité de Bockholtz



## FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex. 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (direction de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

## PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

## ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
  - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
  - MIX-v zone mixte villageoise
  - MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourg Pont
  - MIX-r zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
  - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
  - BEP-et
- Zones d'activités**
  - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
  - ECO-c1 "Zentrum" zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
  - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
  - ECO-r zone d'activités économiques régionale
- Zones de sports et de loisirs**
  - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
  - REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
  - REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
  - REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
  - REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc
- Zones spéciales**
  - SPEC gas zone spéciale "garage et station-service"
  - SPEC arb zone spéciale "arboricole"
  - SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
  - SPEC ess zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- Zones de jardins familiaux**
  - JAR

## Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS		CSS		DL	
	max.		max.		max.		max.		max.
	min.		min.		min.		min.		min.

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

## ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particuliers approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"
- servitude "urbanisation - milieu naturel" (N)
- servitude "urbanisation - eau" (E)
- servitude "urbanisation - paysage" (P)
- servitude "urbanisation - coulees verte" (CV)
- servitude "urbanisation - Natura 2000" (Na)
- servitude "urbanisation - Stationnement" (St)
- servitude "urbanisation - coulees verte" (CV)
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
  - garbais d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles
  - zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction

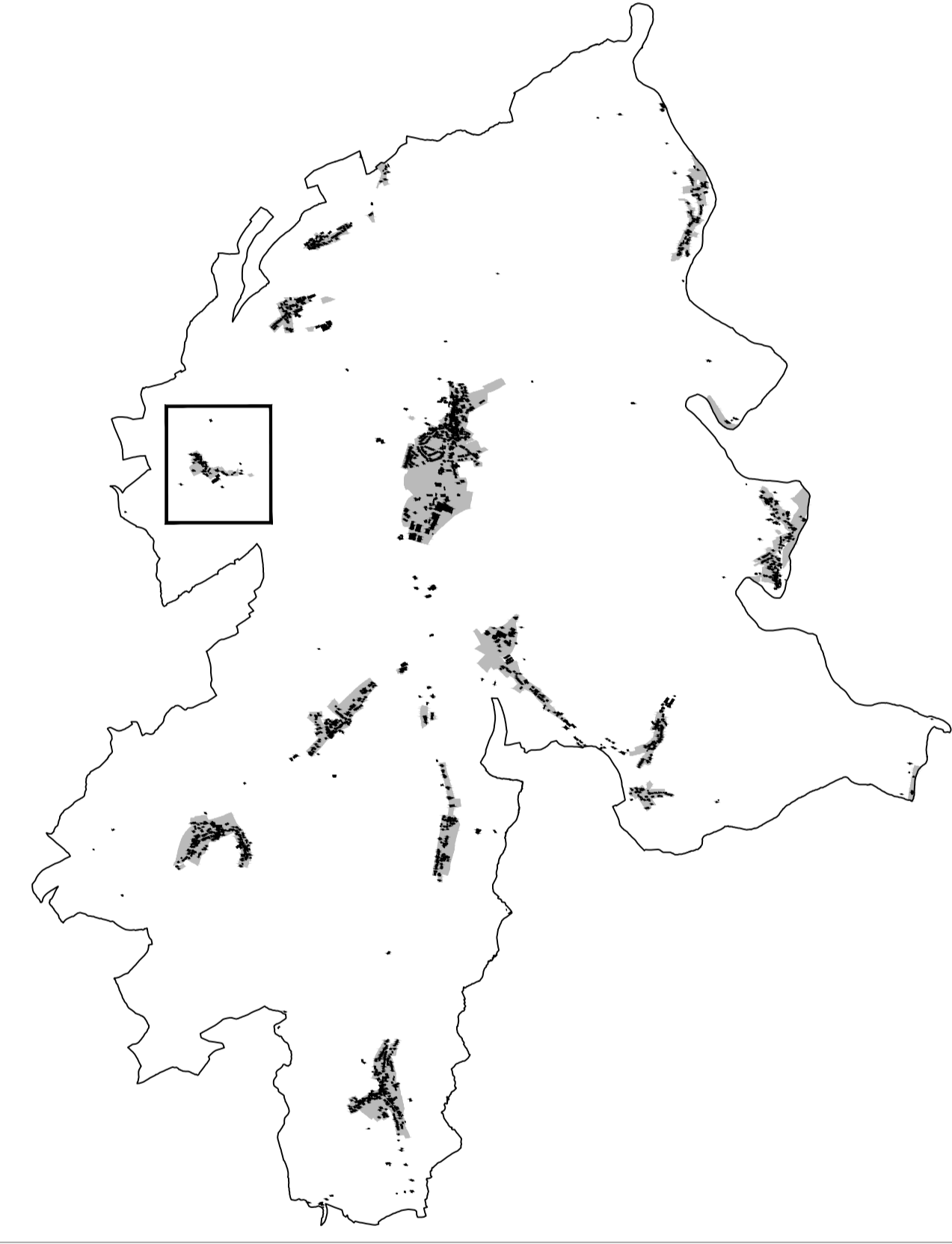
## ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
  - Grands ensembles paysagers "Houe-Sire - Kischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) (MAT 02.2021)
  - Couloirs verts "CV06 - Hosingen-Saif" & "CV07 - Hoesched-Dick" (MAT 02.2021)
  - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (MAT 02.2021)
  - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen" (E421/N7) (MAT 02.2021)
  - Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N7) & "Séparation de la N7 entre le giratoire Fridhart et le giratoire Wampershaard" (MAT 02.2021)

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - zones Natura 2000
    - zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle
      - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001002 "Vallée de l'Our de Curven à Wellerhof-Paar"
      - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0001005 "Vallées de la Sire, de la Wiltz, de la Clève et du Laffebusch"
      - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lelze à Dasbourg"
      - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015) LU0002013 "Réserve Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
      - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RP 05 "Aeschel"
      - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018) RP 13 "Tullingen Freng op Barel"
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - aux réseaux d'infrastructures de transport national
- à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)
  - HQ 10
  - HQ 100
  - HQ extrême

## Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

- Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20
  - habitat - PROCHROF, CO, etc.
  - biotope - milieu ouvert MDDI 2014, autres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3, etc.
  - etc.
- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés
- Lignes électriques
  - à haute tension



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES	
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES	
CBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES	

**Concept Conseil Communication**  
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.  
3, bd. de l'Alzette  
L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage:	Administration communale de Parc Hosingen		
Projet:	Plan d'Aménagement Général		
Objet:	Version coordonnée - Localité de Bockholtz		

Modifications ponctuelles	Révisé	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Bockholtz, "Beim Kazebesch"	74C/024/2021	08.07.2021	03.06.2021
2 Wahlhausen-Dick, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/		

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC2_pag_BO
Indice: B	Date: 31.08.2021
Élaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Truffer
	Validé: U. Truffer

Chaque dessin est à lire en fonction de son échelle. Ce plan est un document de travail. Il ne peut être utilisé pour des fins juridiques. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite.